



REPUBLIQUE DU NIGER

Allocution Introductive de S.E Dr Fatouma Moussa
Ministre de la Santé Publique du Niger à l'occasion du panel
du Conseil Economique et Social des Nations Unies

Segment sur le thème : "Renforcer la cohérence de l'appui apporté par les
équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de la santé "

Genève le 17 juillet 2009

**VERSION REVISEE
REVISED VERSION**



REPUBLIQUE DU NIGER

Allocution Introductive de S.E Dr Fatouma Moussa
Ministre de la Santé Publique du Niger à l'occasion du panel
du Conseil Economique et Social des Nations Unies

Segment sur le thème : "Renforcer la cohérence de l'appui apporté par les
équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de la santé "

Genève le 17 juillet 2009

Vérifier à l'audition

Madame la Vice Présidente,
Excellences, Distingués Panélistes,
Mesdames et Messieurs.

La tenue du panel du Conseil Economique et Social des Nations Unies nous offre l'opportunité de passer en revue avec vous le secteur de la santé au Niger, les politiques et stratégie sur lesquelles il repose et les mécanismes et système de financement sur lesquels il s'appuie.

En s'inscrivant dans la stratégie de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement du Niger s'est engagé à relever les défis liés à la faiblesse des indicateurs sociaux marqués au plan sanitaire par un taux de mortalité infantile d'un enfant sur cinq(05) avant l'âge de 5 ans, un taux de mortalité maternelle de 5% à l'occasion d'une grossesse. Ce tableau est aggravé par les effets dévastateurs des maladies telles que : le paludisme, le sida, la tuberculose et les maladies diarrhéiques.

Il doit par ailleurs faire face à l'importance de la fécondité qui avec un indice synthétique de 7 enfants par femme, limite de façon structurelle le bien être de nos familles et le développement socio-économique de notre pays.

Bien que le PIB actuel du Niger se chiffre à 280 US\$ par habitant, et par an, le caractère limité de ses ressources ne l'a pas empêché d'obtenir des résultats probants dans le secteur de la santé.

Ces résultats sont à mettre au crédit :

- D'un leadership manifeste des autorités nationales dans la définition des politiques et stratégie en matière de santé ;
- D'un partenariat de confiance et qui marche, illustré par l'institutionnalisation d'un cadre général de partenariat Etat/PTF et particulièrement du Fond Commun pour les Interventions dans le secteur de la santé. Il me plaît de souligner ici le rôle clé de conseil, de catalyseur et de partenaire technique et financier joué par le système des Nations Unies dans ce partenariat stratégique et fécond ;
- La mise en place d'un système national d'information sanitaire(SNIS) dont l'objectif est de mettre à la disposition des décideurs et des responsables sanitaires les informations de qualité fiable pour la prise de décision. Le SNIS fera l'objet de développement plus précis.

Le Plan de Développement Sanitaire de 2005-2010 constitue le cadre de référence unique des interventions dans le secteur de la santé. Ce plan procède du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP), il est conforme au Plan Cadre des Nations Unies (UNADF). Il est résolument orienté vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Grâce à l'appui constant d'un grand nombre de partenaires, qui nous aident dans la conduite de nos programmes d'action sanitaire, l'analyse des résultats obtenus au cours des dernières années nous a conduits à mettre un accent particulier sur le renforcement de notre système de santé dont les faiblesses limitent l'efficacité des efforts humains et financiers qui sont réalisés.

C'est pourquoi, les 6 années qui nous séparent de l'échéance 2015 des OMD devront nous permettre de renforcer ce système en consolidant l'option en faveur de la gestion axée sur les résultats ; ce, dans le cadre du prochain Plan de Développement Sanitaire 2011-2015. Le programme sectoriel conçu avec l'adhésion de nos partenaires sera principalement aligné sur l'atteinte des OMD 1, 4, 5, 6, et 8.

Ce devoir de performance aux différents niveaux de notre système de santé répond à la fois à une exigence politique, compte tenu du mandat qui a été confié à nos institutions républicaines mais également, un devoir de sincérité à l'égard de nos partenaires et surtout une obligation morale vis-à-vis de nos concitoyens.

Pour y parvenir nous devons mettre un accent particulier sur 4 axes stratégiques à savoir : la décentralisation, la contractualisation, l'intéressement aux résultats des ressources humaines et l'évaluation.

Au demeurant, le caractère novateur de ces options pour le système national de santé du Niger nécessite un changement complet de mentalité aussi bien au niveau des personnels de santé qu'auprès des cadres administratifs centraux, qui devront passer d'une culture administrative à une culture managériale.

Le renforcement de la planification tant au niveau central que périphérique a du reste été le crédo de notre Cadre de Dépenses à Moyen Terme, qui précise les besoins de financement requis et qui est fixe le montant des gaps à combler pour parvenir à l'indispensable équilibre des comptes.

Dans cette perspective, les estimations faites, compte tenu de la situation actuelle de notre système de santé et des ses capacités évolutives réelles, commandent au Niger de relever le niveau des dépenses de santé toutes charges confondues de 17 US\$ par personne et par an pour atteindre progressivement le seuil minimal de 27 US\$ à l'horizon 2015.

La croissance de la richesse nationale que nous espérons d'ici cette échéance y contribuera, assurément.

Mais conscient de ce que près de la moitié des dépenses de santé resteront à la charge des ménages, le Gouvernement du Niger veillera à ce que la part de la santé dans le budget de l'Etat soit augmentée en conséquence.

Toutefois, malgré la force de cet engagement, l'apport par la Communauté Internationale de ressources additives significatives et prévisibles s'avère une nécessité.

A cet égard, le Niger salue l'Initiative des Nations Unies pour l'accélération de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement lancé à l'issue du sommet du G8 à Gleen Eagle.

Dans le même sens, le Niger a adhéré en mai 2009 au pacte relatif au partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+) avec l'ambition de renforcer d'avantage les conditions propices à l'efficacité de l'intervention des partenaires dans le secteur de la santé en réduisant au maximum les facteurs de fragmentation, de duplication et/ou de volatilité de l'aide internationale.

Le Niger fonde également de réels espoirs dans la mise en œuvre des financements innovants en l'occurrence, Unit-Aid pour pallier les risques de compression de l'aide au développement du fait de la crise financière actuelle.

Dans cette entreprise, le Gouvernement du Niger sait la part majeure de responsabilité qui est la sienne vis-à-vis de son peuple. Il l'assumera avec détermination.

Je vous remercie